



CONVENTION - Conformément à la convention de fusion, acceptée en votation populaire le 27 septembre dernier, la naissance de la nouvelle commune de Blonay-Saint-Légier est fixée au 1^{er} janvier 2022. Cela signifie qu'à cette date, la nouvelle entité doit être opérationnelle et capable de remplir pleinement les attributions qui lui sont dévolues par nos institutions. Le défi est ambitieux, compte tenu de l'ampleur du projet de fusion et des délais impartis.

Fusion Blonay/St-Légier-La Chiésaz Le compte à rebours a commencé

À un peu plus de dix mois de l'échéance, les travaux de mise en place de la nouvelle organisation battent leur plein. Ils ont démarré avec la création d'un comité de pilotage, présidé en alternance par les deux syndics, et de quatre groupes de travail. Durant cette phase de transition, les deux communes bénéficient, en appui, des compétences de spécialistes externes, issus de la société Compas Management Services et de l'Institut de Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP).

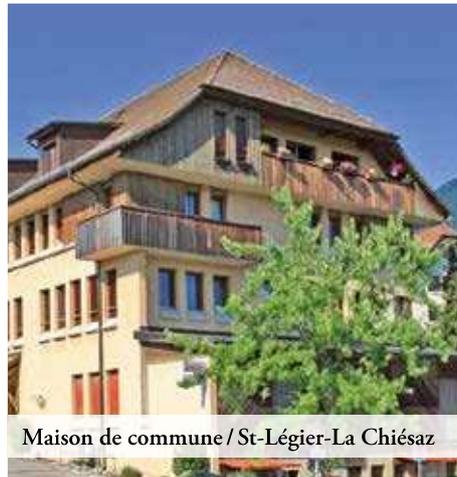
L'objectif de cette phase importante consiste à garantir une transition fluide des deux communes actuelles vers la nouvelle commune fusionnée, afin de permettre à cette dernière de démarrer son activité sur des bases saines et solides.



Vers une nouvelle administration

La première étape doit permettre de définir les prestations, l'organisation, les ressources de la nouvelle commune ainsi que la localisation des activités. Au titre des prestations, il convient de définir le panier de prestations, avec ses caractéristiques objectives (par ex. heures d'ouverture

des guichets), quantitatives et qualitatives. En termes d'organisation et de ressources, il s'agit de déterminer l'organigramme de la nouvelle commune, avec ses services et dicastères, ainsi que les cahiers des charges des diverses fonctions, et de définir les ressources humaines et matérielles qui en découlent.



Dotation en ressources humaines

La seconde étape consiste à colloquer les cadres et collaborateurs des deux administrations communales dans la nouvelle organisation. Cette phase est cruciale, dans la mesure où c'est elle qui va conditionner, dans une large mesure, le bon fonctionnement futur de l'administration et contribuer à une atmosphère de travail agréable. Ce processus d'affectation des ressources humaines inclut une audition individuelle de chaque membre du personnel communal. Sur la base de ces entretiens, le comité de pilotage s'attellera à désigner les cadres présents pour la conduite des différents services. Ses propositions seront ensuite transmises aux nouvelles autorités élues auxquelles il appartiendra de les valider, ou non.

Nouvelles autorités à l'automne 2021

Conformément à la loi vaudoise sur les fusions de communes, le mandat des autorités communales est prolongé sans élection jusqu'à l'entrée en vigueur de la fusion. Il est prévu que les autorités de la nouvelle commune soient élues en automne et entrent en fonction le 1^{er} janvier 2022. Le défi est de devoir composer avec les élections communales qui se dérouleront avant l'entrée en force de Blonay-Saint-Légier. « Nous avons un rôle délicat, souligne Alain Bovay, coprésident du comité de pilotage, car nous devons anticiper la mise en œuvre, mais sans déborder sur les compétences décisionnelles qui reviendront aux futurs dirigeants. C'est un travail d'équilibriste et, à l'issue de ces élections, nous pourrions véritablement entrer dans le concret. »

Elaboration d'une charte de projet

Afin de travailler de manière sereine, efficace et constructive, cette démarche s'appuie sur une charte de projet qui lie les parties prenantes au projet de fusion. Elle prévoit notamment, à l'article 4, que « l'ensemble du projet de fusion s'inscrit dans une démarche participative incluant de manière adéquate les exécutifs et les employés communaux. Les autres parties prenantes, en particulier les organes délibérants et la population, seront informées à intervalle régulier. »

D'ici l'entrée en fonction de la nouvelle commune, le comité de pilotage vous informera régulièrement de l'avancement des travaux, via le site internet de la fusion et par le biais de cette rubrique dans *COMM'une info*.



 Le comité de pilotage

Informations sur le processus en continu sur :

www.traitdunion-fusion.ch





INTERVIEW - Gilles A. Léchet, associé gérant de Compas Management Services, qui accompagne les deux communes dans cette phase très importante de transition et de construction de la nouvelle administration, répond ici à trois questions fondamentales.

Compas Management Services Cinq chantiers en cours

Quels sont les principaux chantiers nécessaires à la mise en place de la nouvelle organisation ?

Les principaux chantiers sont au nombre de cinq ; ils concernent la réorganisation de la nouvelle commune (organigramme), la dotation des services en ressources humaines, la création des éléments comptables (comptes, budget, etc.), la mise en place des infrastructures (aménagement des locaux, réseau informatique, etc.) ainsi que l'élection des nouvelles autorités (automne 2021). En revanche, la plupart des éléments réglementaires ont déjà été traités par la convention de fusion.

Où en êtes-vous des entretiens avec les collaborateurs ? Quels sont les premiers retours ?

L'ensemble des collaborateurs ont été rencontrés dans le cadre d'un entretien. Les cadres seront auditionnés durant le mois de février. Les impressions sont bonnes, dans la mesure où les collaborateurs sont proactifs, la décision de fusionner ayant été entérinée. Ils apprécient de participer au processus. La convention de fusion leur apporte une sécurité dans les rapports de travail. La majorité d'entre eux sont satisfaits de leur travail et espèrent continuer dans la nouvelle commune.

Dans quelle mesure les décisions prises engagent-elles les nouvelles autorités qui entreront en fonction en même temps que la commune fusionnée ?

Les autorités actuelles vont rester en place jusqu'au 31 décembre 2021. Dès le 1^{er} janvier 2022, cette compétence sera transférée aux nouvelles autorités, qui seront élues dans le courant de l'automne. Dans ce cadre, le comité de pilotage ainsi que les autorités actuelles peuvent faire des propositions et préavis, mais les décisions finales reviendront aux nouvelles autorités (par ex. vote sur le budget, validation des contrats de travail, etc.). Néanmoins, la nouvelle commune reprendra l'ensemble des engagements des anciennes communes, ce qui rend valables les contrats signés par les autorités actuelles dans la nouvelle commune.

Calendrier

Audition du personnel communal (cadres et collaborateurs)	Février 2021
Ratification de la Convention de fusion par le Grand Conseil	1 ^{er} trimestre 2021
Dotation en ressources humaines	Juin 2021
Construction de la nouvelle administration communale	Juin 2021
Elections des nouvelles autorités	Sept.-Nov. 2021
Entrée en fonction de la commune fusionnée	1 ^{er} janvier 2022

Blonay-Saint-Légier en bref

Population

11'394 (au 31.12.2019)

Sobriquets

St-Légier-La Chiésaz : les Tyalos
(du patois "Tues-le")
Blonay : les Tire-troncs

Superficie

3144 hectares

District

Riviera-Pays-d'Enhaut

Municipalité

7 membres

Conseil communal

80 membres

Taux d'imposition communal

68.5

Groupes de travail

Les groupes de travail (GT) sont au nombre de quatre et sont présidés par un membre du comité de pilotage (COPIL) :

GT 1 - **Administration générale et finances, présidé par Alain Bovay**

GT 2 - **Territoire, constructions, bâtiments et eau potable, présidé par Dominique Martin**

GT 3 - **Sécurité, culture, sport, éducation et médico-social, présidé par Bernard Degex**

GT 4 - **Réseau routier, déchets et épuration, présidé par Thierry George**

Les GT élaborent des propositions de solutions pour chaque prestation traitée. Ils les soumettent ensuite au COPIL, qui prend les décisions.

